

COMMUNE DE AUSSAC

Séance du 29 juin 2020

2° Conseil Municipal

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire et publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MARTINEZ, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Céline Astié, Christine Guibaud ,Pascal Guibaud, Olivier Rouquette, Sébastien Guison, Benoit Tragné, Christine Pignol, Richard Martinez, Michel Villeneuve, Caroline Gledhill, Laurent Sirgue

Absents excusés : M. Sébastien Guison

Date de convocation et d'affichage : 25 juin 2020

Secrétaire de séance : Mme Céline Astié

ORDRE DU JOUR

- 1) ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
- 2) ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)
- 3) ELECTION DES DELEGUES AU SIVOM DE CADALEN
- 4) BUDGET COMMUNAL :
 - Vote des taux 2020
 - Subventions aux associations
 - Affectation des résultats 2019
 - Vote du budget primitif 2020
- 5) QUESTIONS DIVERSES
 - Urbanisme : Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Désignation des délégués communaux pour la communauté d'agglomération (représentants au SMIX Réseau Ecoles Tarn Centre – SIAH du DADOU)

DEL 2020/14

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Considérant que, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, s'il y a unanimité, le scrutin peut être à main levée,

Le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité les membres comme suit :

Membres titulaires :

Caroline GLEDHILL – Benoit TRAGNÉ – Michel VILLENEUVE

Membres suppléants :

Céline ASTIÉ – Olivier ROUQUETTE – Laurent SIRGUE

DEL 2020/14	Élus présents	10	Élus représentés	0	
Pour	10	Contre	0	Abstention	0

DEL 2020/15

PROPOSITION EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS (CCID)

L'article 1650-1 du code général des impôts (CGI) prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué, président de la commission, de six commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (communes de – de 2000 habitants). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Le Maire propose la liste suivante des personnes susceptibles d'être désignées commissaires titulaires et suppléants :

République Française

Nom	Prénom	Impositions directes locales
Commissaires titulaires		
MATHIS	Jean	TH-FB-FNB
TRAGNÉ	Benoit	TH-FB-FNB
ROUQUETTE	Olivier	TH-FB-FNB
SIRGUE	Laurent	TH-FB-FNB
VILLENEUVE	Michel	TH-FB-FNB
LABOURDETTE	Patricia	TH-FB-FNB
FERRET	Sébastien	TH-FB-FNB
BAÏSSE	Simon	TH-FB-FNB
MARCHESI	Daniel	TH-FB-FNB
TAYAC	Jean	TH-FB-FNB
TRAGNÉ	Jacques	TH-FB-FNB
DURAND	Jean	TH-FB-FNB
Commissaires suppléants		
PETIOT	Reine	TH-FB-FNB
DELERIS	Bernard	TH-FB-FNB
DOUMERG	Michel	TH-FB-FNB
COMBELLES	Damien	TH-FB-FNB
CENEDÈSE	Michel	TH-FB-FNB
GASC	Christian	TH-FB-FNB
CHAMAYOU	Françoise	TH-FB-FNB
CENEDÈSE	Thierry	TH-FB-FNB
BARTHE	Michel	TH-FB-FNB
GUIBAUD	Françis	TH-FB-FNB
SABIN	Françis	TH-FB-FNB
BLAZY	André	TH-FB-FNB

DEL 2020/15	Élus présents	10	Élus représentés	0
Pour	10	Contre	0	Abstention
				0

DEL 2020/16**ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICATS INTERCOMMUNAUX SIVOM DE CADALEN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'article L.5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité syndical par deux délégués titulaires,
 Considérant que, conformément à leurs statuts, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au SIVOM DE CADALEN,
 Après le vote à l'unanimité des suffrages, les délégués suivants sont proclamés :

Délégués titulaires :

A : M. Laurent SIRGUE
 B : M. Benoit TRAGNÉ

Délégués suppléants :

A : M. Pascal GUIBAUD

B : M. Michel VILLENEUVE

La présente délibération sera transmise au SIVOM DE CADALEN.

DEL 2020/16		Élus présents	10	Élus représentés	0
Pour	10	Contre	0	Abstention	0

DEL 2020/17

VOTE DES TAUX DES 2 CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES POUR 2020

Le Maire informe que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera effective pour tous les foyers en 2022. Dès 2021, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. La compensation sera en 2021 intégrale et pérenne. Pour l'année 2020, le montant de la compensation est établi sur les taux adoptés pour 2017 et sur les bases fiscales de 2020 et s'élève à 14 260 € pour la commune. Ce montant est inscrit au budget.

Il convient désormais de procéder au vote des 2 autres taxes. Le maire propose de ne pas revaloriser les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote les taux suivants pour l'année 2020 :

- Taxe sur les propriétés bâties : **13.79 %**
- Taxe sur les propriétés non bâties : **64.77 %**

DEL 2020/17		Élus présents	10	Élus représentés	0
Pour	10	Contre	0	Abstention	0

DEL 2020/18

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE POUR 2020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de diverses associations qui sollicitent une subvention pour l'année 2020 afin de pouvoir financer leurs activités ou équilibrer leurs budgets de fonctionnement.

Considérant l'intérêt public local attaché à leurs activités en matière de lien social, le Conseil Municipal décide d'accorder une aide financière à ces associations et de leur attribuer les subventions suivantes :

- **ADMR ORBAN : 450 €**
- **FNACA CANTON - CADALEN : 100 €**
- **SOCIETE DE CHASSE - AUSSAC : 250 €**

- REPAS SERVICE A DOMICILE : 100 €
- APE FLORENTIN : 200 €
- AUSSAC TENNIS CLUB : 50 €
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions et autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2020/18		Élus présents	10	Élus représentés	0
Pour	10	Contre	0	Abstention	0

BUDGET COMMUNAL

DEL 2020/19

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil municipal légalement convoqué réuni en session ordinaire et publique sous la présidence de Richard Martinez, maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- **un excédent de fonctionnement de : 91 287,76 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	24 731,93 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	66 555,83 €
<u>B2 Intégration dissolution assainissement collectif</u>	4 054,07 €
C Résultat à affecter = A+B +B2 (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	95 341,83 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	26 169,86 €
<u>D2 Intégration dissolution assainissement collectif</u>	53 127,62 €
Total à reporter au 001 (D+D2)	79 297,48 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	44 369,41 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H €
Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
H Report en fonctionnement R 002	95 341,83 €
DEFICIT REPORTE D 002	0,00 €

DEL 2020/19		Élus présents	10	Élus représentés	0
Pour	10	Contre	0	Abstention	0

DEL 2020/20

Approbation du budget primitif 2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 223 080 €

Dépenses et recettes d'investissement : 234 237 €

Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	223 080,00 €	223 080,00 €
Section d'investissement	234 237,00 €	234 237,00 €
TOTAL	457 317,00 €	457 317,00 €

DEL 2020/20		Élus présents	10	Élus représentés	0
Pour	10	Contre	0	Abstention	0

DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les délégués aux commissions communales suivantes et les correspondants à certains organismes extérieurs.

Après discussions, le Conseil Municipal désigne les délégués comme suit :

COMMISSIONS COMMUNALES	DÉLÉGUÉS
Urbanisme	Richard Martinez – Benoit Tragné – Michel Villeneuve – Olivier Rouquette
Voirie	Richard Martinez - Laurent Sirgue – Pascal Guibaud
Assainissement	Sébastien Guison – Christine Guibaud – Richard Martinez
Cadre de vie, Évènements citoyens	Caroline Gledhill – Christine Pignol – Céline Astié
Communication, Bulletin, Site internet	Michel Villeneuve – Caroline Gledhill – Céline Astié
Associations, Fêtes et cérémonies	Benoit Tragné – Michel Villeneuve
Cimetière	Olivier Rouquette – Michel Villeneuve – Benoit Tragné
Salles Communales, Location, entretien	Caroline Gledhill – Christine Pignol

AUTRES DÉLÉGATIONS	DÉLÉGUÉS
Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet	Titulaire : Richard Martinez – Suppléant : Benoit Tragné
Affaires scolaires et petite enfance	Céline Astié – Christine Guibaud – Sébastien Guison
Grippe aviaire	Benoit Tragné
Sécurité routière	Michel Villeneuve
Défense	Olivier Rouquette
Correspondant Tempête ENEDIS	Richard Martinez – Sébastien Guison
Alerte préfecture (plateforme GALA)	Richard Martinez – Benoit Tragné – Caroline Gledhill – Michel Villeneuve
ADMR	Christine Pignol
Alerte SDIS	Richard Martinez – Benoit Tragné – Caroline Gledhill – Michel Villeneuve
Référent Trifyl	Richard Martinez

QUESTIONS DIVERSES

DIA : Après étude des demandes de Déclaration d'Intention d'Aliéner, le Conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant la vente de 2 biens situés en zone U2 :

- Une maison d'habitation avec terrain, cadastrée A 1383 (663 m²) située 37 route de Florentin appartenant à la SCI LOU CASTELOU.
- Une maison d'habitation avec terrains (412 m²), cadastrés A 0885p (future 1397), A 1261p (future 1399), A 1349p (future 1401), A 1348 situés 32 route de Florentin appartenant à Mme DIAS.

DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DANS LES SYNDICATS :

Depuis le transfert des compétences scolaire et eau potable à la Communauté d'agglomération, les délégués aux différents syndicats sont désignés par la communauté d'agglomération. Il convient de proposer des élus communaux à la communauté d'agglomération. Le Conseil municipal propose les élus suivants :

SMIX Réseau Ecoles Tarn Centre : 1 titulaire : Céline Astié et 1 suppléante : Christine Guibaud

SIAH du DADOU : 2 titulaires : Pascal Guibaud et Laurent SIRGUE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Ainsi fait et délibéré le 29 juin 2020,